



CAISSE DES ECOLES  
DELIBERATION DU COMITE

N° 2025-03 du 6 mars 2025

**OBJET : FINANCES – CAISSE DES ECOLES  
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

L'an Deux Mille Vingt Cinq le six mars à 18 H 00  
Le Comité de la Caisse des Ecoles de Sannois, légalement convoqué le vingt-quatre février Deux Mille Vingt Cinq, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Brulé – Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame BRULE, Maire Adjoint et Vice-Présidente  
Madame AUBIN, Conseillère Municipale  
Madame BIDARD, Membre Cotisant  
Mme BOUTGHOUDINE, Membre cotisant  
Madame CAPBLANC, Maire Adjoint  
Madame COUTELLIER, Représentant du Préfet  
Madame EL MERNISSI, Membre Cotisant  
Madame GUILBAUD, Représentant IEN

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur JAMET, Maire et Président  
Madame TOUMI, Conseillère Municipale

**Vu** l'Article 15 de la Loi du 10 Avril 1867 de la Caisse des Ecoles

**Vu** les Articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4311-1 du CGCT prévoyant un rapport d'orientations budgétaires

**Considérant que** le rapport d'orientation budgétaire sur la politique générale de la caisse des écoles prenant en compte la nécessaire maîtrise des coûts de service

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1** : de prendre acte de la tenue du rapport d'orientation budgétaire 2025

**ARTICLE 2** : de demander à la ville de Sannois, une subvention de 16 000 € (seize mille euros)

**ARTICLE 3** : de préciser que cette subvention est nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement pour le budget primitif de la caisse des écoles.

Accusé de réception en préfecture  
095-269501490-20250306-2025-03-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2025  
Date de réception préfecture : 10/03/2025

**ARTICLE 4** : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,



**Le Secrétaire de séance  
Stéphane Crépel**



POUR EXTRAIT CONFORME



**Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles  
Marie-Claude BRULE**

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 10/03/2025

*Publié le 11/03/2025*



Pour le Maire  
Par délégation  
la Directrice Générale des Services



**C. NOUAILHETAS**

Accusé de réception en préfecture  
095-269501490-20250306-2025-03-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2025  
Date de réception préfecture : 10/03/2025



## CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE SANNOIS

### Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

2025

#### **Le contexte local**

La ville de Sannois, commune de 478 hectares, dispose de 35 ha d'espaces verts et 60 hectares qui font partie du domaine Régional des Buttes du Parisis.

D'une superficie de 4.8 km<sup>2</sup>, la ville gère un linéaire de voirie de 49 kms et jouit d'une bonne desserte routière (RD 14 ;RD 392), autoroutière (A15, A115, accès à l'A16 et à l'A86). Sannois est maillée par les transports en commun (ligne J du Transilien, RATP, cars Lacroix, Noctilien).

La population légale de Sannois s'élève au dernier recensement à 27 119 habitants. Ce nombre est issu du nouveau système de recensement par échantillon.

La ville entretient 18 écoles maternelles et élémentaires, 2 accueils de loisirs, 6 gymnases, 2 stades, 6 équipements culturels et socio-culturels et 6 bâtiments administratifs.

Un peu plus de 600 agents sont au service des Sannoisiens.

46,5% sont affectés aux politiques de proximité (Éducation, Culture, Sports et Vie Associative, Enfance Jeunesse) ; 28,3% œuvrent aux politiques de solidarité et citoyenneté (Santé, Séniors, Petite Enfance, Action Sociale, Logement, Police Municipale, Politique de la Ville et Développement Local, Population-Citoyenneté) ; 15,3% travaillent au cadre de vie (Services Techniques, Urbanisme, Propreté Urbaine, Espaces Verts) ; 6,2% des agents composent les services ressources (Service Financier, Ressources Humaines, Service des Affaires Juridiques, Direction des Systèmes d'Information et Téléphonie) ; 3,7% font partie du Cabinet Du Maire et de la Direction Générale.

La ville de Sannois fait partie de la Communauté d'Agglomération Val Parisis née au 1er janvier 2016. Elle couvre plus de 280 000 habitants et est composée de 15 communes : Beauchamp, Bessancourt, Corneilles en Parisis, Eaubonne, Franconville, Frépillon, Herblay, La Frette sur Seine, Le Plessis Bouchard, Montigny les Corneilles, Pierrelaye, Saint Leu la Forêt, Taverny et Sannois.

#### **RAPPEL JURIDIQUE**

La tenue du rapport d'orientations budgétaires (ROB) est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (art. L 21312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT).

Le débat doit avoir lieu dans les dix semaines avant le vote du budget primitif. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le ROB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Le ROB n'a pas un caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante, afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

### **LES OBJECTIFS DU ROB**

Il permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Caisse des Ecoles.
- Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière adoptée.

### **LES MEMBRES DU BUREAU**

- Monsieur le Maire.
- Cinq Elus de la municipalité de Sannois désignés par le Conseil Municipal.
- 1 Membre désigné par le Préfet
- Madame l'inspectrice de l'Education Nationale ou son représentant
- 3 Membres cotisant (2 sièges restent à pourvoir).

### **ROLE DE L'ASSEMBLEE**

Elle statue :

- Sur les budgets assurant le fonctionnement de la Caisse des Ecoles.
- Sur les aides financières facultatives.

### **LE BUDGET**

**Rappel du Budget 2024 : 24 779,40 € en fonctionnement et 630,00 € en investissement**

En 2024, le montant de la subvention municipale était de 14 000,00 €. Pour l'année 2025, la subvention demandée est de 16 000 € afin de couvrir les frais de la dématérialisation des actes. Cette dématérialisation est obligatoire suite au choix de la ville de passer au Compte Financier Unique en 2025.

La cotisation à la Caisse des écoles est fixée à 5€ et il n'est pas prévu de modifier ce montant.

Les autres contributions financières (montant prévisionnel) se déclinaient comme suit :

- Cotisations des adhérents :
- Dons
- Autres produits

**Soit un total de 3 199,65 €**

**La section investissement**

- Dépenses : 600,00 € (en restes à Réaliser reportés sur l'exercice 2025)
- Recettes : 362,95 €

**SES ACTIONS (BILAN 2024)**

La Caisse des Ecoles est intervenue comme suit :

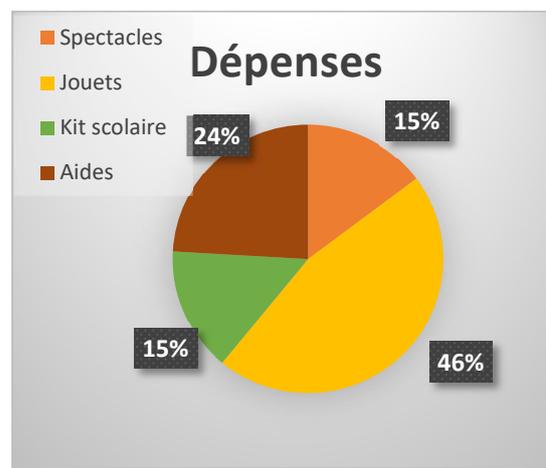
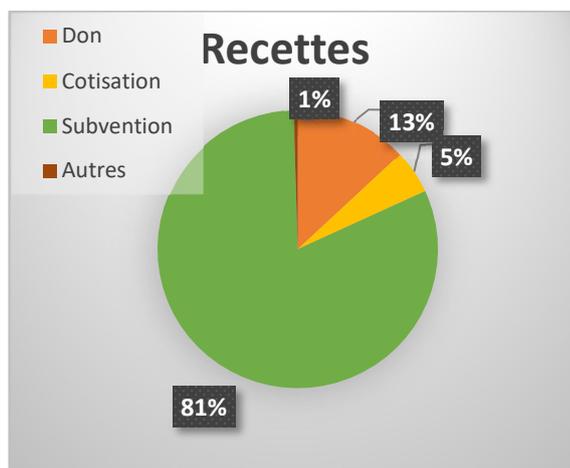
- Des aides ont été octroyées pour certaines familles afin de les accompagner dans le règlement des factures de restauration scolaire. La CDE a été moins sollicitée sur 2024 que sur 2023. Pourtant, les familles sont au fait de l'existence de cette possibilité qui est relayée par les écoles.
- Financement au choix des directions d'établissement pour l'achat de livres, jouets ou spectacles pour les enfants des dix écoles maternelles (montant forfaitaire de 10,00 € par enfant).
- Achat d'un kit de rentrée pour les grandes sections passant au CP (trousse avec nécessaire en fournitures scolaires de bureau). Une augmentation sur ce poste est à prévoir par rapport à l'évolution du cout des fournitures administratives. Le contenu de la trousse a été revu pour essayer de rester à budget constant

Le nombre de séjours est assez important sur la ville après la période COVID ce qui augmente mécaniquement les demandes d'aides et donc les dépenses de la CDE. Un point régulier sera également réalisé avec le CCAS pour rappeler les participations possibles de la CDE auprès des familles

**BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ANNEE 2024**

| <b>INTITULÉS</b>     | <b>RECETTES</b>    |
|----------------------|--------------------|
|                      |                    |
| COTISATIONS          | 875,00 €           |
| DONS                 | 2 244,40 €         |
|                      |                    |
| SUBVENTION           | 14 000,00 €        |
|                      |                    |
| Autres produits      | 80,25 €            |
| Résultat n-1 reporté | 6 479,40 €         |
| <b>TOTAL</b>         | <b>23 679.05 €</b> |

| <b>INTITULÉS</b> | <b>DEPENSES</b>    |
|------------------|--------------------|
|                  |                    |
| SPECTACLES       | 2 963,90 €         |
| JEUX - LIVRES    | 9 255,31 €         |
|                  |                    |
| KIT SCOLAIRE     | 2 995,54 €         |
|                  |                    |
| AIDES            | 4 834,70 €         |
|                  |                    |
| <b>TOTAL</b>     | <b>20 049,45 €</b> |



## LES PERSPECTIVES 2025

- Reconduction des actions 2024
- Maintien des montants pour les fêtes de fin d'année
- Relai des possibilités de la CDE via le nouveau portail citoyen

| BUDGET PREVISIONNEL 2025 | CHARGES                        | Montant       | PRODUITS              | Montant       |
|--------------------------|--------------------------------|---------------|-----------------------|---------------|
|                          | ACHATS                         |               | RESULTAT PREV. 2024   | 3 390         |
|                          | - spectacles                   | 4 970         |                       |               |
|                          | - jouets                       | 10 000        | SUBVENTION            |               |
|                          | - kits scolaires               | 4 000         | - Ville               | 16 000        |
|                          | - formation                    | 230           |                       |               |
|                          |                                |               | AUTRES PRODUITS       |               |
|                          | AUTRES CHARGES                 |               | - Cotisations         | 450           |
|                          | - aides aux familles           | 3 175         | - Dons                | 2 935         |
|                          | Dotation amortissement         | 600           | - Photocopies         | 200           |
|                          |                                |               | - Autres              |               |
|                          |                                |               |                       |               |
|                          | <b>TOTAL DEPENSES</b>          | <b>22 975</b> | <b>TOTAL RECETTES</b> | <b>22 975</b> |
|                          | <b>Resultat fin d'exercice</b> |               |                       | <b>0</b>      |

### Section d'investissement

Dépenses : 1 202,95€

Autres immobilisations corporelles : 602,95 €

Acquisition du logiciel FAST ACTES : 600,00 € (Crédits reportés de 2024)

Recettes : 1 202,95 €

Résultat reporté : 362,95 €

Excédent de fonctionnement capitalisé : 240,00 €

Amortissement : 600,00€ (montant identique en dépenses de fonctionnement)